

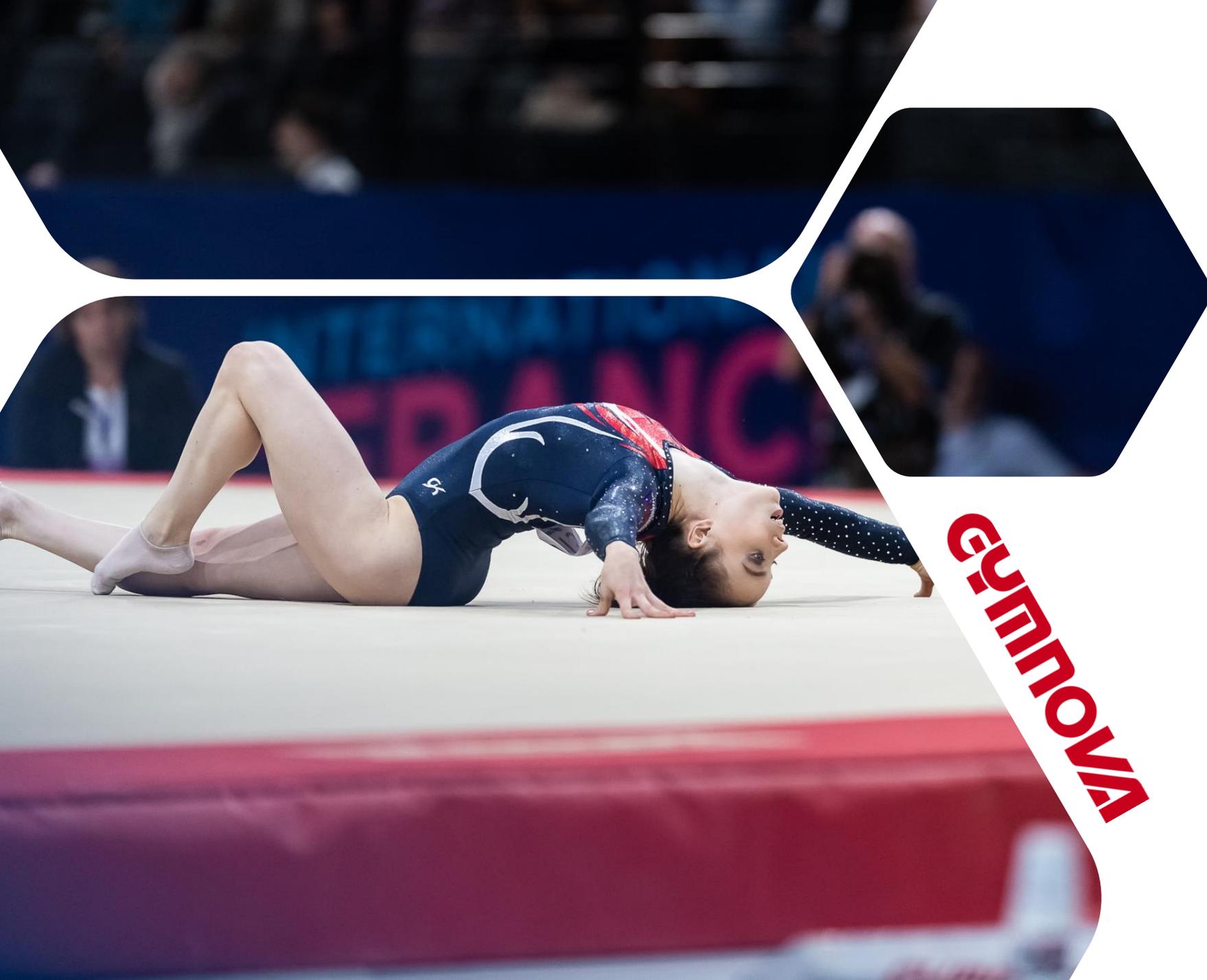


ENTRETIEN MAINTENANCE ET SECURITE DES SALLES DE GYMNASTIQUE

**AG Comité Régional FFG Région Nouvelle
Aquitaine**

3 décembre 2022

GYMNOVA



GYMNASTIQUE

Réglementation



GYMNOVA

REPONDRE A L'OBLIGATION DE MAINTENANCE ET DE SECURITE DES ERP

Aucun décret n'encadre l'entretien, la maintenance et la sécurité des salles de gymnastique.

Néanmoins, nous trouvons un certain nombre de textes et de normes ou d'homologations qui suggèrent des recommandations sur l'entretien et la sécurisation d'une salle de gymnastique.

Nous pouvons nous référer au code de la construction, de l'habitat et de la consommation.



Article R-123-3 du Code de la Construction et de l'Habitation indique:

Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes.



Article L 221-1 du Code de la Consommation

Les équipements sportifs relèvent de dispositions législatives générales, notamment l'obligation générale de sécurité énoncée à l'article L 221-1 du Code de la Consommation.

« les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes »



AVANTAGE

LES NORMES A RESPECTER



EN 913:

Pour les agrès de gymnastique

Un marquage est appliqué sur les matériels dépendant de cette norme. (Le fabricant doit fournir une notice comportant les instructions d'installation, de maintenance, de contrôle ainsi que les conseils d'entretien).

NF-EN 12 503:

Pour les tapis et matelas de réception.

Attention, cette norme n'est pas compatible avec l'homologation de la Fédération Internationale de Gymnastique. Cette norme est dédiée aux matelas et aux tapis de réception pour un usage scolaire et pédagogique.





NFS 52 400: Concerne tous les accrochages et les ancrages.

Une maintenance prédictive doit être effectuée de manière périodique avec une vérification annuelle ou pluriannuelle selon l'utilisation doit être mise en place, notamment concernant les points suivants:

Usure des parties mobiles

(Crochets de fosse, liaison trampoline, plage d'accès, anneaux etc..).

Etat des supports des accrochages (Béton, Structure bois, Structure métallique)

Serrage des écrous et des vis de fixation (Ancrage, espalier, potence anneaux etc.)

Entretien des emboîtements (Nettoyage des cavités, fourreaux, boîtier d'ancrage)



AVANTMOVA

L'HOMOLOGATION FIG

L'HOMOLOGATION FIG

C'est l'homologation de référence pour la gymnastique de compétition. Elle concerne les tapis de réception et les agrès.

Elle a pour but de garantir l'intégrité physique du gymnase.

Les agrès et tapis sont testés par la FIG dans leur laboratoire en Allemagne à FRIBOURG.

Les produits sont homologués pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois sous réserve de changement de normes ou de modification technique du produit.





GYMNOVA

Les responsabilités de
chacun et de chacune



L'achat de matériel

Tout matériel entrant dans un ERP est de la responsabilité du propriétaire de l'équipement (Maire, Président de communauté de communes etc..). Le matériel doit être conforme aux normes et homologations en vigueur en fonction du type de pratique.

En cas d'achat de matériel par un club, le club devrait demander une autorisation au propriétaire de l'équipement pour faire rentrer le matériel dans l'équipement.

L'entretien et la maintenance du matériel

Article L 221-1 du Code de la Consommation.
Article R-123-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La maintenance et l'entretien des matériels sont sous la responsabilité du propriétaire de l'équipement (Maire, Président de Communauté de Communes etc..).

Dans certaines collectivités, cette responsabilité peut-être rétrocédée au club sous la forme d'une convention (Subvention etc..). Dans ce cas le président de l'association prend entièrement la responsabilité de la maintenance et de l'entretien du matériel.



Le contrôle périodique du matériel (Ou contrôle visuel).

Il est également sous la responsabilité du propriétaire de l'équipement (Maire, Président de Communauté de Communes etc..).

Dans certaines collectivités, cette responsabilité peut-être rétrocédée au club sous la forme d'une convention (Subvention etc..). Dans ce cas le président de l'association prend entièrement la responsabilité de la maintenance et de l'entretien du matériel.





L'éducateur sportif est aussi responsable du matériel qu'il utilise lors des séances et se doit de vérifier si le matériel est en bon état d'utilisation. En cas d'accident il sera également responsable ainsi que son président.



GYMNOVA

Vérification,
maintenance et
entretien du matériel



Périodicité des contrôles et identification du matériel

Norme NSF 52 400:

- Contrôle visuel de routine (Maillons, chaînes).
- Contrôle fonctionnel (Éléments de réglages, fixations).
- Contrôle annuel principal. (Fosse, trampoline, agrès, praticable, accrochages, Tapis, Modules).

CONTRAT D'ENTRETIEN GYMNOVA.

La périodicité des contrôles est à définir en fonction de la fréquentation de l'équipement. Elle peut varier entre 2 à 4 fois par an en fonction des éléments ci-dessus.



LES OUTILS

La notice de montage est la base de l'entretien. Elle est téléchargeable 24/24 sur notre site internet. On y retrouve les éléments suivants:

- Conformité et homologation du produit.
- Recommandations.
- Encombrement au sol.
- Les explications de montage.
- Les valeurs de réglage.
- L'utilisation du produit.
- La maintenance du produit.
- Le stockage du produit.
- La liste des pièces détachées.

<https://www.gymnova.com/media/attachment/attachment/NM231C-A4-V-F.pdf>



Le contrat d'entretien réalisé par la société GYMNOVA.

Il remplit le contrôle annuel principal. (Fosse, trampoline, agrès, praticable, accrochages, Tapis, Modules).

Il a également pour objectif:

- La maintenance préventive.
- Il permet d'anticiper les budgets des prochaines années.
- Il remplit une partie de l'obligation de maintenance et d'entretien de l'équipement.
- Il sécurise vos équipements et préserve l'intégrité physique de vos pratiquants.



GYMNOVA

LE CONTRAT D'ENTRETIEN



LA PRE-VISITE GRATUITE DE L'EQUIPEMENT SANS ENGAGEMENT.

- Réalisée par le technico-commercial du secteur.

ENT002808.pdf

Fichier | C:/Users/s.menard/Documents/CONTRAT%20D'ENTRETIEN%20SALLES%20SPE/DEPT%2037/JOUER%20LES%20TOURS%20...

sur 5

GYMNOVA Devis « Entretien » n°002808 du 16/11/2022

Votre contact Gymnova : MENARD Sébastien s.menard@gymnova.com +33 687891779

Client : MAIRIE DE JOUE LES TOURS (C37007148) GYMNASE DE LA VALLEE VIOLETTE RUE DE MONTICHAARD 37300 JOUE LES TOURS Email : c.mamode@jouelesours.fr Tel : +33 659172491

Vos articles

Référence	Article	Qté
FOSSÉ		
800/30	Crochet de fosse Crochet de fosse	15.00
QTPPH06VT	drive pour fillet Prevoir 2 fois la péripherie du fillet	10.00
QCMYVH1060	fixation pour crochet de fosse Prevoir une fixation par crochet de fosse	15.00
2463/12	Profilé de finition femelle prevoir les chevilles de fixations OCCL060400 4/m	2.00
2464/03	PROFIL BDF MALE ROUG 2ML M11	14.00
800/19	ANNEAU SANDOW D9 L0 95CM	100.00
PE/7092A/TJ	Toile Jersey vert de fosse au m² VERT	18.00
Prevoir un retour usine de la toile avec un nettoyage et le changement des 2 lés		
GRAND TRAMPOLINE		
5121A	lot de 20 ressorts de grand trampoline Master et Grand Master	2.00
E21525	TOILE 6 x 6 mm POUR DOUBLE MINI-TRAMPOLINES ULTIMATE - FIG	1.00
BARRES ASYMETRIQUES SUR FOSSE		

Gymnova - 45 rue Gaston de Flotte CS 30056 13375 Marseille Cedex 12 France - page 1/5



ENT002808.pdf

Fichier | C:/Users/s.menard/Documents/CONTRAT%20D'ENTRETIEN%20SALLES%20SPE/DEPT%2037/JOUE%20LES%20TOURS%20...

sur 5

GYMNOVA Devis « Entretien » n°002808 du 16/11/2022

Référence	Article	Qté
Barres à remonter correctement		
QMRAD0008Z	Maillons rapide N8	1.00
BARRES ASYMETRIQUES PETITE SALLE		
3210/95	KIT REMPLACEMENT 4 TASSES ALU V2 BASYM M14 KIT REMPLACEMENT 4 TASSES ALU V2 BASYM M14	1.00
3265	PORTE-MAINS DE COMPETITION POUR BARRES ASYMETRIQUES - FIBRE NATURELLE - Ø 35,2 mm - FIG	2.00
3800/07	PATIN D'AGRÉS BEIGE + VIS (TUBES 10 X 5CM)	4.00
QMRAG0008Z	Maillons rapides N8 GO	4.00
BARRES ASYMETRIQUES NOUANSFORT PETITE SALLE		
QMRAG0008Z	Maillons rapides N8 GO	2.00
QMRAD0008Z	Maillon rapide triangulaire - Diamètre 8	2.00
BARRES ASYMETRIQUES GRANDE SALLE		
Barres à remonter correctement maillons coincés et mauvais montage		
BARRE FIXE PEDAGOGIQUE		
333/29	Cliquet de Crantage + Rondelle + Goupille + Ressort pour Barre Fixe d'entraînement	2.00
BARRE SOUS BARRES (GRANDE SALLE)		
1622/12	HOUSES POUR TAPIS DE RECEPTION CLASSIQUES POUR ANNEAUX- POUTRE - BARRES ASYMETRIQUES, PARALLELES ET FIXE - AVEC BAVETTE SUR LARGEUR - 400 x 200 x 20 cm - REF.: 1622	1.00

Gymnova - 45 rue Gaston de Flotte CS 30056 13375 Marseille Cedex 12 France - page 2/5

ENT002808.pdf

Fichier | C:/Users/s.menard/Documents/CONTRAT%20D'ENTRETIEN%20SALLES%20SPE/DEPT%2037/JOUE%20LES%20TOURS%20...

sur 5

Gymnova - 45 rue Gaston de Flotte CS 30056 13375 Marseille Cedex 12 France - page 2/5

GYMNOVA Devis « Entretien » n°002808 du 16/11/2022

Référence	Article	Qté
1615/12	Housse pour tapis ref 1617	2.00
TAPIS DE POUTRE		
1634/02	Housse pour tapis ref 1634	2.00
TABLE SAUT		
1 REF 2020		
TABLE non ancrée		
ACRO TRAMPOLINE		
5M1100008R	Sandow diam 10 le ml beige/rouge	15.00



ELABORATION D'UN DEVIS DE FOURNITURES ET DE POSE.

3 possibilités s'offrent à vous:

- Vous n'avez pas la volonté d'aller plus loin ou pas de budget pour réaliser les opérations correctives, tout s'arrête là.

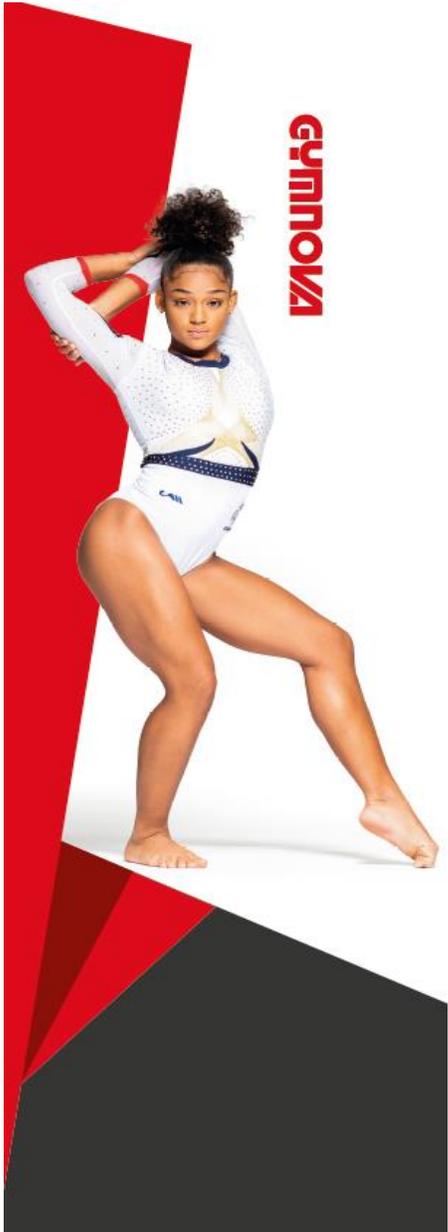


- Vous avez les compétences en interne, vous commandez les pièces détachées et vous réalisez vous-même le changement des pièces et la correction des problèmes rencontrés.
- Vous souhaitez l'intervention de professionnels et vous engagez la commande du contrat d'entretien avec pose.
- Une intervention de nos techniciens est programmée et réalisée.
- Formalisation d'un rapport de travaux.

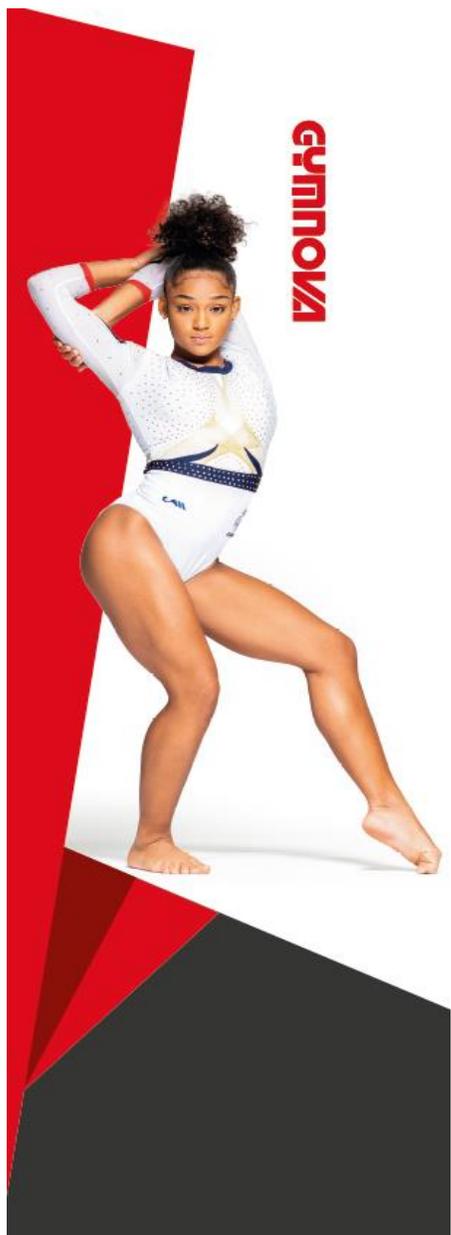


AVANTAGE

EXEMPLES DES PROBLEMES
RENCONTRES



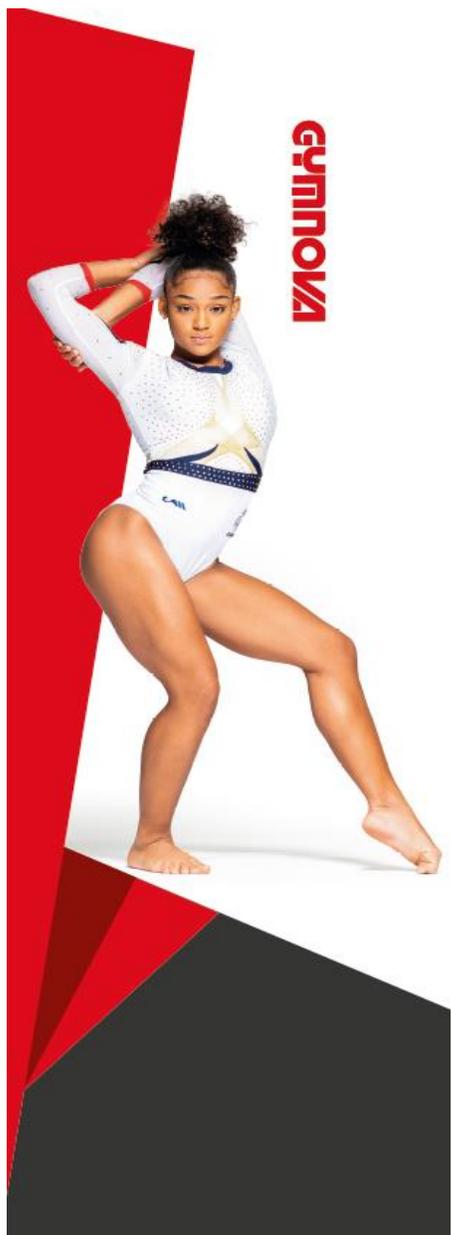




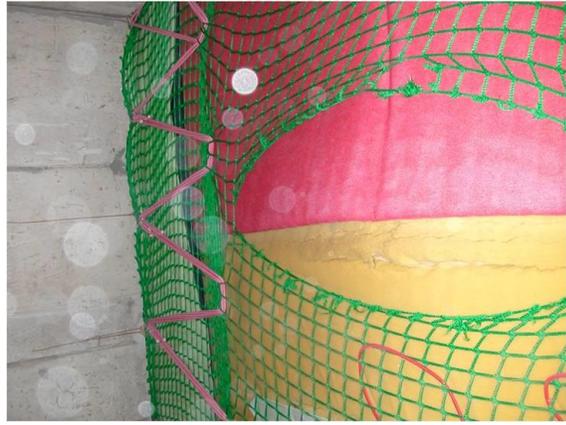


GYMNOVA











ENTRETIEN POUR LA SECURISATION DE VOS EQUIPEMENTS GYMNIQUES

L'entretien annuel d'une salle spécialisée est aujourd'hui indispensable pour la pérennisation de vos équipements sportifs.

Il vous permettra non seulement d'allonger la durée de vie de vos équipements mais également ses performances. La surveillance régulière est donc une étape clé pour anticiper et planifier les opérations de réparation ou de remplacement.

GYMNOVA fabricant d'équipements sportifs dédiés à la gymnastique depuis plus de 40 ans vous accompagne en vous proposant une solution sur-mesure de contrat de maintenance.



Ce service dédié à l'entretien de vos installations gymniques comprend l'inventaire des pièces usagées ainsi que leur remplacement par une équipe **GYMNOVA** qui vous permettra de répondre aux obligations d'entretien des équipements sportifs.

www.gymnova.com



ENTRETIEN POUR LA SECURISATION
DE VOS EQUIPEMENTS GYMNiques



DÉCOUVREZ TOUS LES AVANTAGES DU CONTRAT DE MAINTENANCE

- Sécuriser vos équipements, la pratique gymnique et ainsi l'intégrité physique des pratiquants
- Pérenniser vos équipements en maintenant les meilleures conditions de performance
- Planifier et maîtriser vos budgets de fonctionnements et d'investissements
- L'assurance d'un entretien conforme et réalisé par une équipe de pose spécialisée GYMNOVA
- L'assurance de la qualité des pièces 100% d'origine GYMNOVA
- Valoriser votre salle spécialisée auprès de vos adhérents et de leur famille



www.gymnova.com

GYMNOVA SERVICE

ENTRETIEN POUR LA SECURISATION DE VOS EQUIPEMENTS GYMNIQUES

Le processus de cette prestation se réalise en 6 étapes avec pour objectif de maintenir les équipements en parfait état de fonctionnement dans le respect de la législation en vigueur.



- 01>> Pré-visite gratuite réalisée par le Technico-commercial en charge de votre secteur permettant de relever les actions correctives à mener.
- 02>> Envoi d'un compte rendu écrit de la pré-visite, accompagné de photos, d'un devis et d'un contrat d'entretien.
- 03>> Réception et traitement de votre bon de commande par notre service installation
- 04>> Planification de notre intervention en lien avec vos services.
- 05>> Intervention d'une équipe de techniciens spécialisés pour réaliser les travaux conformément au devis et procéder aux réglages de vos agrès.
- 06>> Transmission d'un rapport d'intervention, pour vous accompagner dans la formalisation et le suivi de votre obligation de maintenance.





ENTRETIEN POUR LA SECURISATION
DE VOS EQUIPEMENTS GYMNiques

BÉNÉFICIEZ DU SAVOIR-FAIRE DE NOS EXPERTS !

Toutes nos équipes sont à votre disposition et à votre écoute.

N'hésitez pas à contacter le technico-commercial de votre secteur pour réaliser un diagnostic complet et gratuit de vos équipements gymniques dans le respect des gestes barrières.

+33 (0)4 91 87 51 20

info@gymnova.com

NOUS AVONS PRIS TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR INTERVENIR DANS LES MEILLEURES CONDITIONS :

- Port du masque obligatoire
- Les zones de contact des équipements seront désinfectées avant et après chaque intervention par notre équipe.
- Tous les consommables seront évacués dans un sac fermé en fin d'intervention.
- Respect de la distanciation physique



Nous avons conçu et développé notre propre application afin de gérer en temps réel les diagnostics de vos équipements gymniques.



CS 30056 - 45 rue Gaston de Flotte - 13375 Marseille Cedex 12 - FRANCE
Tél. +33(0)4 91 87 51 20 - info@gymnova.com - www.gymnova.com



FIN

Merci pour votre attention et
excellente assemblée.